



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes**

Comité Départemental de l'Ain

RÈGLEMENT DU CONCOURS « OCTOBRE ROSE »

Article 1 : Définition du concours :

L'opération Octobre Rose a pour but de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein qui reste à ce jour le cancer féminin le plus diagnostiqué au monde.

La commission féminine du Comité de l'Ain de Pétanque et Jeu Provençal organise un concours 100% féminin pour cette occasion.

Date et lieu de l'événement : Le concours aura lieu le dimanche 25 octobre 2026 au boulodrome de La Burgienne (adresse : 2 Rue Alphonse Mas, 01000 Bourg-en-Bresse).

S'agissant d'une manifestation dans le cadre d'octobre rose, aucuns gains ne seront redistribués. Les bénéfices retirés des inscriptions sera totalement adressé à une association définie comme œuvrant soit pour la lutte, soit pour le bien être des malades du cancer du sein. Les informations sur l'association bénéficiaire seront données le jour du concours.

Article 2 : Inscriptions au concours :

Le montant des inscriptions est fixé à 10€ par personne comprenant 5.40€ de tee-shirt et 1.50€ de but et 3.10€ de don pour la recherche pour le cancer du sein.

Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception de la fiche d'inscription accompagnée d'un chèque pour le règlement total des frais à l'ordre de : FFPJP CD01 à l'adresse précisée sur le bulletin d'inscription et cela avant le 1^{er} octobre 2026, pas de règlement sur place.

Article 3 : Organisation du concours :

Le concours est limité à 34 équipes.

Les parties s'effectueront suivant les règles de la FFPJP en vigueur.

Le concours se déroulera en triplette féminine licenciée dans le département de l'Ain, sans obligation d'homogénéité.

L'équipe pourra être composée de 4 joueuses. La composition de la triplette en début de chacune des parties doit rester inchangée tout au long de cette même partie. (Aucun changement en cours de partie).

Le concours se déroulera en 7 parties au temps de 43 minutes Un temps limité supplémentaire est accordé pour finir la mène en cours (bouchon jeté). Le match nul est possible.

Règles :

- ✓ Toutes les parties se jouent sur les terrains tracés. Le but qui sort du cadre est annulé.
- ✓ La fin de la limite de temps est annoncée par son acoustique. La mène en cours doit être terminée.
- ✓ Une mène est considérée comme commencée dès que le but est lancé.
- ✓ Il faut souligner que le temps réglementaire d'une minute pour jouer la boule ou le but doit être strictement respecté. Les arbitres veilleront à l'application de cette consigne.
- ✓ En cas d'un nombre impair d'équipes, l'équipe exempte reçoit un score de 13 – 7 en sa faveur. Aucune équipe ne peut être exempte deux fois.

Horaires du concours :

- ✓ **A partir de 7h30** Accueil des participantes (remise des tee-shirt / buts/n° d'équipe à l'affichage)
- ✓ **8h30** Début des parties (4 parties)
- ✓ **12h15** Coupure Repas (les équipes s'organiseront pour assurer leur repas)
- ✓ **14h30** Reprise des parties (3 parties)
- ✓ **18h00** Annonce du classement

L'équipe gagnante sera celle ayant cumulé le plus de points faits et le moins de points laissés faire. En cas d'égalité, l'équipe qui gagnera la pièce (pile / face) sera désignée vainqueur.

Comme défini à l'article 1, l'équipe gagnante ne bénéficie d'aucun gain financier. Pour autant la commission féminine s'engage à trouver un partenariat permettant de leur offrir un présent (aucune valeur définie).

Règlement élaboré par la Commission des féminines et approuvé par le Comité directeur (mis à jour le 20-08-2026).